



Royaume du Maroc

Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie

Concours de recrutement 2024

Diplôme : Technicien spécialisé en topographie

Épreuve écrite

22 Septembre 2024

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

I- Sujet (12 points)

Dans le cadre de l'immatriculation foncière ordinaire, plusieurs réquisitions d'immatriculation en milieu rural ont été bornées par le service du Cadastre. On vous a confié la mission de levé de ces réquisitions, situées sur un site dépourvu de points de rattachement, pour l'établissement des plans cadastraux. Les points de rattachement les plus proches sont à 20 km du site.

Décrire les procédés topographiques, les modes opératoires à mettre en œuvre, les équipements à utiliser, les contrôles et vérifications à effectuer en précisant les pièces constituant le dossier de densification et de levé.

II- Questions (8 points)

1- Définir les termes suivants :

- La mappe cadastrale ;
- La carte topographique de base ;
- La carte thématique ;
- Le relèvement.

2- Définir le gisement d'une direction $A \rightarrow B$ en illustrant votre réponse par un schéma.

3- Vous êtes chargé d'exécuter une opération de bornage d'une réquisition d'immatriculation. Décrire en détail les étapes à suivre, les documents utilisés et les documents issus de cette opération.

4- Comment on détermine, numériquement et graphiquement, la contenance d'une propriété ? Appuyez votre réponse par des formules et des schémas.